



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 25 octobre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JJ. DEMONET

Mandataires : JC. ROY

Délibération n°2013/002267

Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat pédagogique avec la Ville de Besançon et l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » pour la création d'un conte musical

CRR - Partenariat pédagogique avec la Ville de Besançon et l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » pour la création d'un conte musical

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La présente convention a pour objectif d'établir un partenariat pédagogique entre le CRR, l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » et la Ville de Besançon autour de la création d'un conte musical à destination des écoles primaires Pierre Brossolette et Jean Zay ainsi que les classes chorales CHAM CM2 Bourgogne et Helvétie.

Dans le cadre de l'action entreprise par le CRR depuis de nombreuses années à Planoise (dispositif ECLAIR), un prolongement de l'enseignement des classes à horaires aménagés a été mis en place par l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » en proposant par l'assistance de bénévoles, voire à moyen terme d'étudiants, un soutien aux élèves durant l'étude.

Il a donc été convenu de missionner Patrick BURGAN pour une commande d'œuvre adaptée au niveau des enfants.

Le principe d'un conte musical pour chœur, solistes, récitant et ensemble instrumental a été retenu par l'équipe pédagogique et sera offerte aux élèves des écoles primaires Pierre Brossolette (185 élèves) et Jean Zay (82 élèves) ainsi que les classes chorales CHAM CM2 Bourgogne et Helvétie (39 élèves). La Cité des Arts étant désormais opérationnelle, l'accueil de ces enfants pour une première opération à l'auditorium, sera un symbole important pour les écoles P. Brossolette et J. Zay dans un esprit de mixité avec les classes HA du Conservatoire.

Ce compositeur sera présent dans une situation de résidence au Conservatoire, lors des répétitions et à disposition des professeurs impliqués dans ce projet mais également en direction des classes de formation Musicale et d'écriture.

Afin de donner une dimension artistique complète à ce spectacle, un collectif d'artistes a été mis en place et en assurera l'encadrement.

Ce partenariat constitue un projet pédagogique important pour cette année scolaire 2013-2014.

Le financement global de la création est assumé par l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » : actions pédagogiques, plateau artistique. L'association bénéficie du soutien de la Ville de Besançon, de l'Etat, du CG25 et de mécénat culturel privé.

Le Conservatoire quant à lui met à disposition gratuitement les locaux de la Cité des Arts conformément à la délibération communautaire du 16 mai 2013.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur le partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » et la Ville de Besançon pour la création d'un conte musical,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.**



Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Reçu le **30 OCT. 2013**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Convention de partenariat

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 25 octobre 2013, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON Cedex, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon, ci-après dénommé « CRR », d'une part,

Et :

L'association « 35 Léz'Arts dans l'école », située 35 avenue de Montrapon - 25000 Besançon, représentée par Christophe MARCHAND en sa qualité de Président,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Françoise FELLMANN, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance, à l'Éducation et à la Famille, agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2009, d'autre part,

Préambule

Dans le cadre de l'action entreprise par le CRR depuis de nombreuses années à Planoise (dispositif ECLAIR), un prolongement de l'enseignement des classes à horaires aménagés a été mis en place par l'association « 35 Léz'Arts » en proposant par l'assistance de bénévoles, voire à moyen terme d'étudiants, un soutien aux élèves durant l'étude.

La cité des Arts étant désormais opérationnelle, l'accueil d'enfants pour une première opération à l'auditorium, sera un symbole important pour les écoles P. Brossolette et J. Zay dans un esprit de mixité avec les classes HA du conservatoire.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

I. Création d'un conte musical : « Les Ananas Magiques de Dame Pancetta »

Article 1 - Objet

L'association « 35 Léz'Arts dans l'école » a commandé à Patrick BURGAN l'écriture d'un conte musical pour chœur d'enfants, solistes vocaux, récitant et ensemble instrumental.

Ce conte réunira les écoles primaires Pierre Brossolette (185 élèves) et Jean Zay (82 élèves) ainsi que les classes chorales CHAM CM2 Bourgogne et Helvétie (39 élèves).

Il est découpé en 10 tableaux répartis sur les différentes classes, écoles primaires et CHAM.

Article 2 - Encadrement artistique et technique

Un collectif d'artistes : scénographe, metteur en scène, décorateur, costumiers, régisseurs, tous professionnels, fonctionne sous la coordination de Françoise REBAUD-LYET.

La direction musicale sera assurée par Alain LYET. Les professeurs référents pour les chorales CM2 CHAM sont Camille BOBILLIER et Perrine FAES.

Article 3 - Engagement du CRR

Le CRR mettra son auditorium à disposition pour les représentations qui auront lieu :

- le lundi 31 mars et jeudi 4 avril pour des pré-générale et générale,
- mardi 8 avril 2014 à 15h séance scolaire et à 19 h tout public,
- vendredi 11 avril 2014 à 15h séance scolaire et à 19 h tout public.

Les modalités précises d'occupation de l'auditorium, ainsi que de la salle Berlioz (préparation habillage, mise en action) feront l'objet d'une convention de mise à disposition.

Article 4 - Financement

Le financement global de la création est assumé par l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » : actions pédagogiques, plateau artistique. L'association bénéficie du soutien de la Ville de Besançon, de l'Etat, du CG25 et de mécénat culturel privé.

Le Conservatoire met à disposition gratuitement les locaux de la Cité des Arts conformément à la délibération communautaire du 16 mai 2013.

Article 5 - Modalités pratiques

L'association « 35 Léz'Arts dans l'école » souscrita une assurance responsabilité civile pour couvrir tous les risques liés à l'organisation de cette manifestation, et notamment à la prise en charge des élèves, y compris durant le temps de pause et de catering entre les spectacles.

Article 6 - Action pédagogique supplémentaire

La présence du compositeur Patrick BURGAN pour la présentation de son œuvre pourrait être l'occasion de mettre en place une action pédagogique en direction des classes de formation musicale et de direction du CRR.

Article 7 - Publicité

Des graphistes professionnels accompagnent les élèves dans la réalisation des affiches, flyers et programmes liés à la publicité du spectacle à travers des ateliers Arts Plastiques.

Les signataires de la présente s'accorderont sur la mise en œuvre technique de la communication et de la publicité.

II. Dispositions diverses

Article 8 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature. Elle s'achèvera le 12 avril 2014.

Article 9 - Dénonciation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 10 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour le Grand Besançon,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour l'association « 35 Léz'Arts »,

Le Président,

Christophe MARCHAND

Pour la Ville de Besançon,

L'Adjointe Déléguée à la Petite enfance,
à l'Education et à la Famille,

Françoise FELLMANN